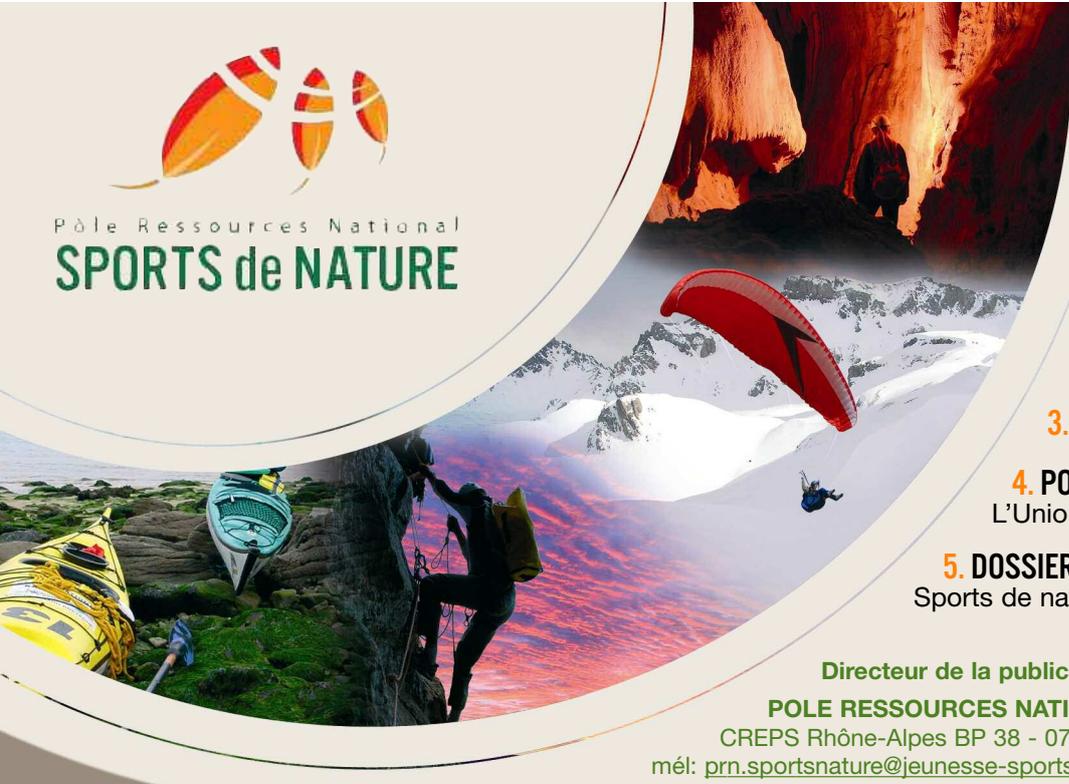




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITES > P2
Actualités JSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridiques

2. LECTURE > P2

3. VU SUR LE NET > P2

4. PORTRAIT > P3
L'Union nationale des centres sportifs de plein air

5. DOSSIER > P4
Sports de nature, tourisme et réchauffement climatique

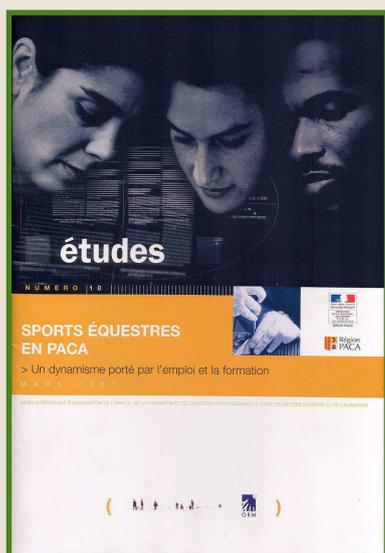
Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°28 MAI 2007

🔍 ZOOM



"Sports équestres en PACA : un dynamisme porté par l'emploi et la formation", une édition mars 2007 de l'Observatoire régional des métiers PACA
www.orm-paca.fr

EDITO

Le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créé par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, peut se révéler une opportunité et une solution adaptée pour un certain nombre de structures ou associations sportives.

Un rapport récent piloté par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (DVAEF) en partenariat avec l'Avise (Agence de valorisation des initiatives socioéconomiques), réalisé par le cabinet de consultant Sport Emploi Développement, privilégie une approche très concrète et propose notamment des éléments de type méthodologique ; ce rapport se révélera une ressource utile pour les structures intéressées par le statut SCIC, souhaitant engager une réflexion autour de ce sujet, en particulier :

- les structures ayant une part importante d'activités fiscalisées ;
- celles dont le développement des activités passe par une implication de divers acteurs, publics et privés et par la promotion auprès d'un large public (tout spécifiquement pour les activités sportives de nature) ;
- enfin, les associations qui souhaitent, dans le cadre d'un outil mutualisé, structurer leurs activités économiques sans remettre en cause leur fonctionnement traditionnel.

Le statut de SCIC présente des avantages différents en termes de gestion et de structuration de l'offre de services sportifs sur un territoire. Agréée par le Préfet pour ses activités économiques d'utilité sociale et d'intérêt général, la SCIC permet :

- la mobilisation des acteurs du champ sportif (bénévoles, usagers, collectivités publiques, associations, professionnels ...) dans une organisation démocratique reconnaissant à chacun un pouvoir de décision ;

- la mixité des financements publics et privés, en toute transparence pour les collectivités publiques (collectivités territoriales et Etat) ;
- la professionnalisation de la gestion des activités dans ses aspects "ressources humaines" bénévoles et salariés au travers d'un organigramme permettant l'implication, la responsabilité et la motivation de chacun ;
- l'utilisation du statut commercial pour respecter les différentes législations. Ceci permet également d'éviter la complexité de la sectorisation des activités fiscalisées ;
- la mutualisation des moyens et ressources entre des associations sur un même territoire ;
- la limitation de la responsabilité financière personnelle des bénévoles aux seuls apports sociaux ;

- des démarches sécurisées de conventionnement, de délégation de service public.

Une table ronde organisée, à l'initiative conjointe de la DVAEF et du pôle ressources national sports de nature, le 19 mars dernier sur le thème "SCIC et sports de nature" lors du stage PNF "ingénierie de l'emploi : agir et expertiser" a permis d'identifier les avantages et les inconvénients de cette formule dans le champ des sports de nature. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le document "SCIC, un outil innovant pour ... construire de prestations de services dans le secteur du sport (MJSVA - DVAEFB - AVISE)" téléchargeable sur le site du réseau sports de nature www.sportsdenature.gouv.fr, rubrique ressources téléchargeables / emploi formation.

Frédéric STEINBERG, DVAEF
Bernard NICOLAIDIS, Sport Emploi Développement



Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

7^e regroupement des référents régionaux sports de nature

Les référents régionaux avaient rendez-vous, du 27 au 29 mars dernier, au CREPS PACA sur le site de Boulouris pour le 7^e regroupement des référents régionaux sports de nature en présence des référents de toutes les DRDJS (y compris des DOM) et d'agents de fédérations sportives (FFV, FFCT, FFSpéleo, FFME, FFCAM, FFRP). Ce regroupement a permis d'échanger sur la protection des usagers de sports de nature, l'accompagnement du mouvement sportif et le rôle socio éducatif des sports de nature à partir d'expériences conduites par des services et des fédérations, ou recueillies par les pôles ressources nationaux "Sport et handicaps", "Sport, éducation insertion" et "Sport, famille pratiques féminines".

Tous nos remerciements à l'équipe du CREPS de Boulouris, particulièrement mobilisée sur le développement des sports de nature avec son "espace sport nature".

A noter : le 8^e regroupement des référents régionaux des sports de nature se déroulera du 17 au 19 septembre 2007 sur le site de Lamoura-Prémanon. Seront également conviés à ce regroupement, comme en octobre 2005 à Vallon Pont d'Arc, des correspondants départementaux des sports de nature et des conseillers techniques sportifs exerçant au sein des fédérations sportives de nature. Le CREPS de Franche-Comté accueillera ce grand rassemblement du réseau des sports de nature.

► prm.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

Recensement (national) des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES)

Au 2 mai 2007, le RES compte 45 788 fiche équipement sport de nature ce qui représente

- 74 409 équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature répartis en :
 - 62 810 équipements espaces et sites d'activités terrestres (84%) ;
 - 9 682 équipements espaces et sites d'activités nautiques (13%) ;
 - 1 917 équipements espaces et sites d'activités aériennes (3%).

► res@jeunesse-sports.gouv.fr

Actualités Partenaires

Nouveau président pour l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)

Lucien ALESSIO, membre de REVV (Roulons En Ville à Vélo à Valence) et de la FUBicy (la Fédération des Usagers de la Bicyclette), a été élu président de l'AF3V le 17 mars 2007.

► www.af3v.org

Du surf au bac pour l'académie de Bordeaux

Nouveauté dans le système scolaire, le surf a été inscrit aux épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) du baccalauréat 2007 en région Aquitaine. Ainsi 35 lycéens ont-ils été évalués sur un parcours et des figures dans les vagues, puis lors d'un entretien, sur leurs connaissances des règles, de la technique et de l'environnement liés à ce sport.

► www.ac-bordeaux.fr

Dispositifs prévisionnels de secours à personnes

L'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le site internet du ministère de l'Intérieur propose, en ligne, 2 documents :

- une présentation des DPS : ce document est un outil d'information mis à la disposition des acteurs de la sécurité civile (dont les organisateurs de manifestations sportives). Il ne se substitue pas aux textes réglementaires, précisés dans le référentiel (point suivant) ;

- un référentiel national des missions de sécurité civile : c'est un outil d'aide à la décision et à l'organisation qui comporte une grille d'évaluation des risques qui va permettre de dimensionner un dispositif prévisionnel des secours à personnes. Ces dispositifs fixent l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à mettre en place à l'occasion de la manifestation.

► www.interieur.gouv.fr

Actualités Juridiques

Encadrement du canyionisme

En 2006, la Commission européenne a demandé à la France d'adapter son système de reconnaissance des qualifications pour l'enseignement contre rémunération du canyionisme.

Jusqu'à présent, l'évaluation des qualifications européennes pour l'enseignement du canyionisme se faisait sur la base des diplômes français du "trio à cordes" : BEES escalade, BEES spéléologie et Guide de haute montagne.

Par voie d'arrêté du 30 mars 2007, le MJSVA fixe les conditions d'encadrement contre rémunération de l'activité sur le territoire national par les ressortissants européens sur de nouvelles bases d'évaluation de compétences spécifiques à l'activité.

Les demandes de reconnaissance des compétences sont à adresser au préfet du département dans lequel les ressortissants européens souhaitent exercer principalement (libre prestation de services ou libre établissement).

Après instruction des dossiers par les services départementaux du MJSVA et

avis du Pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme (PNMESA), trois cas sont possibles, selon l'avis du préfet : délivrance d'une autorisation d'exercer, obligation de passer une épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation, ou choix par le demandeur entre une épreuve d'aptitude et un stage d'adaptation. Ces solutions dépendent de l'évaluation de différences substantielles de compétences, et du mode d'acquisition de ces compétences (formation ou expérience).

L'organisation des épreuves d'aptitude et des stages d'adaptation est confiée au CREPS Rhône-Alpes. La première épreuve d'aptitude sera organisée par l'établissement de Vallon Pont d'Arc du 11 au 16 juin 2007. Toutes les précisions sont à demander au PNMESA, DDJS de Grenoble.

Voir l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'encadrement du canyionisme par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

► www.legifrance.gouv.fr

Arrêté du 26 mars 2007

Modifiant l'arrêté du 4 juin 1996 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "vol libre"

► www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2007-407 du 23 mars 2007

Relatif aux refuges et modifiant le code du tourisme (partie réglementaire)

► www.legifrance.gouv.fr

2 LECTURE

Etat des lieux de l'accidentologie en plongée

Analyse de 615 accidents de plongée traités par le CROSS-MED de 2001 à 2005. Constats et propositions d'amélioration. Ce mémoire, présenté par Marc BONNAFOUS (Officier Principal du Corps Technique et Administratif des Affaires Maritimes) en janvier 2007, est disponible en ligne.

► www.aqua-web.net

3 VU SUR LE NET

Observations et prévisions en zones côtières

Le système pré-opérationnel PREVIMER s'adresse à un large public souhaitant à titre personnel ou professionnel obtenir des prévisions sur l'environnement côtier sur les trois façades métropolitaines Manche, Atlantique et Méditerranée. Pour tout savoir sur les courants, vagues, niveaux, températures et salinité.

► www.previmer.org

Depuis sa création en 1965, l'UCPA - Union nationale des centres sportifs de plein air - a pour vocation de rendre accessibles les sports de plein air au plus grand nombre de jeunes, sans discrimination aucune, dans la lignée de son projet humaniste et social. Une accessibilité qui se décline sur le plan économique avec des activités au meilleur coût et des stages tout compris et sur le plan socioculturel et technique avec la possibilité de pratiquer tous les sports, même ceux qui paraissent peu abordables car très onéreux, réservés à une "élite" ou encore trop difficiles sur le plan technique.

Pour que l'accessibilité soit réalité, l'UCPA exerce trois métiers qui sont, chacun, au service de cette vocation : l'organisation de vacances sportives de plein air, l'offre de loisirs sportifs de proximité, la formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation. L'UCPA est une fédération sportive agréée par le MJSVA, membre du collège des membres associés du CNOSF.

Enfants et adolescents : Un savoir-faire spécifique

Accueillir les enfants et les adolescents est un métier. Depuis de nombreuses années, l'UCPA est spécialiste des séjours et des activités des moins de 18 ans. Forte de son savoir-faire et de son expertise en sports de plein air, elle a conçu des formules adaptées aux différentes tranches d'âge, de 6 à 17 ans, et garantit à tous des vacances et des activités dans les meilleures conditions d'accueil, de sécurité et de plaisir. En 2006, 75 000 enfants sont partis en vacances avec l'UCPA.

► **Pour les enfants de 6 à 11 ans**, c'est souvent l'âge du premier départ hors du cadre familial ou scolaire. Pour que chaque enfant soit en confiance et bénéficie de repères stables, il est accueilli sur place et suivi individuellement par un animateur référent titulaire du BAFA ou en cours d'obtention du diplôme. Pour les activités sportives, un moniteur UCPA prend le relais et accompagne la progression de l'enfant durant son séjour.

► **Entre 11 à 13 ans, les jeunes adolescents** ont l'envie et l'énergie de développer les apprentissages et un besoin intense de dépense physique. Curieux de tout, ils apprécient la découverte de nouveaux environnements lors des formules de séjours ou d'itinérance. En quête de repères et d'encadrement, ils sont suivis individuellement par un animateur référent. Un moniteur sportif prend le relais et encadre au quotidien les activités par une démarche de progression adaptée au niveau et aux motivations de chacun.

► **Les 13-15 ans** font leurs premiers pas vers l'âge adulte : les adolescents ont soif de liberté sans être totalement autonomes. Les vacances sont un moment privilégié dont ils attendent beaucoup et ils apprécient les formules offrant le plein de découverte, de sport et d'autonomie cadrée en France comme à l'étranger.

► **A 16-17 ans**, ils sont presque adultes et réclament davantage d'autonomie sans repousser des formes fluides d'encadrement. Pour répondre à cette attente, l'UCPA organise des séjours autonomes basés sur la vie participative.

Formation

La formation professionnelle des jeunes aux métiers du sport et de l'animation constitue un volet important de l'activité de l'UCPA. Reconnue organisme de formation professionnelle depuis 1976, elle met en place des formations diplômantes adaptées à l'encadrement des activités sportives et d'animation. En 1990, elle franchit une étape supplémentaire et crée l'**Institut de formation aux métiers du sport et de l'animation** (IFMS). Chaque année, l'IFMS met en place près de 90 dispositifs de formation conventionnés par des conseils régionaux (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Bretagne), dans le cadre du plan régional de développement des formations. Ils portent sur de nombreuses activités comme l'équitation, la voile, le parapente, le ski, la plongée sous-marine...

L'IFMS propose des formations longues conduisant à un métier et des formations courtes menant à une première expérience. 1 200 jeunes rejoignent chaque année les rangs de l'IFMS, accueillis par des formateurs expérimentés, en contact permanent avec les évolutions techniques et technologiques. Dispensant 355 000 heures de formation annuelles, l'IFMS assure une formation à la qualité reconnue : le taux de réussite aux examens est de 80 % et 90 % des diplômés trouvent un travail. Les professionnels issus de la filière UCPA rejoignent ensuite des organisations touristiques, les écoles de ski, les clubs de voile ou de plongée. Afin que ces parcours de formation soient accessibles aux jeunes, près de 90 % de leurs coûts sont directement pris en charge par des financements publics, notamment les plans régionaux de formation des conseils régionaux.

Les loisirs sportifs de proximité

Les loisirs sportifs de l'UCPA sont **des activités de plein air proposées sans hébergement**. On peut opter pour la découverte ou le perfectionnement, choisir sa discipline parmi une large palette d'activités : plus d'une quarantaine à pratiquer près de chez soi ou sur son lieu de vacances, avec ou sans abonnement, pour une heure, une semaine ou à l'année, dès l'âge de sept ans, voire trois mois pour les bébés nageurs ou trois ans pour le golf et le tennis.

Certaines activités sont également conçues **en collaboration avec des associations locales**. Ces loisirs sont organisés dans un équipement UCPA ou dans un site de plein air, toujours encadrés par des moniteurs diplômés. Qu'il s'agisse de stages ou de loisirs sportifs, le même niveau de professionnalisme est au rendez-vous. D'ailleurs, nombreuses sont les personnes qui découvrent une activité en mode loisirs et choisissent de se perfectionner lors d'un stage. Et certains saisissent l'opportunité de pratiquer toute l'année avec l'UCPA en retrouvant l'atmosphère de convivialité des séjours.

Anticipant la progression des pratiques sportives de proximité, l'UCPA facilite l'accessibilité d'activités adaptées au milieu urbain. Ainsi, après l'ouverture de la Halle de la Glisse à Lille en 2005, l'inauguration en octobre 2006 du complexe sportif Edouard Pailleron dans le 19ème arrondissement de Paris marque une présence renforcée de l'UCPA dans la ville. Y sont accessibles de nombreuses activités de sport et de bien-être autour de la piscine et de la patinoire.

► www.ucpa.com

Chiffres clés UCPA :

- plus de 40 ans d'expérience
- 60 activités sportives
- 265 000 stagiaires accueillis chaque année dont 75 000 mineurs
- plus de 1 000 000 heures de cours dispensées tous les ans dans le cadre des loisirs sportifs
- 1 200 jeunes accueillis par an en formation professionnelle
- 85 000 jeunes bénéficiaires d'actions de solidarité
- 750 salariés permanents
- 143 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel
- près de 8 millions de stagiaires accueillis depuis la création de l'UCPA

Rendez-vous :

- **du 17 au 20 mai** : 19ème Trophée des lycées à la Trinité sur Mer www.tropheedeslycees.org
- **du 24 au 30 juin 2007** : Montagne en fête à Serre Chevalier

Horace-Bénédict de Saussure, naturaliste et géologue, un des premiers alpinistes à gravir le Mont Blanc en 1787, frémirait aujourd'hui à la lecture du 4e rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Scientifique aimant les voyages autant qu'aventurier sportif il aurait aujourd'hui, comme nous, beaucoup de raisons de contribuer à la lutte contre l'effet de serre.

Le réchauffement climatique est à présent une réalité dont les impacts potentiels deviennent perceptibles. Quel que soit le scénario de changement climatique considéré, **ses conséquences seront multiples**, environnementales, économiques et sociales.

Impacts globaux du changement climatique

D'après le GIEC, les impacts du changement climatique s'illustrent déjà par le rétrécissement de la calotte glaciaire de l'Arctique, l'élévation du niveau des mers, le recul des glaciers, le dégel du permafrost, l'assèchement plus précoce des cours d'eau et des lacs, la recrudescence de phénomènes météorologiques extrêmes, l'allongement des saisons, la modification de la biodiversité en termes de répartition géographique et de comportement.

A l'échelle européenne, le GIEC prévoit des hivers plus doux au Nord, des étés plus chauds au Sud, des extinctions massives et une intensité accrue des sécheresses et des inondations.¹

Impact du tourisme

Le tourisme représente entre 8 et 10% des émissions de gaz à effet de serre de la France, **principalement à travers les transports qu'il occasionne**. Ces émissions peuvent représenter jusqu'à 70% des émissions totales pour des vacances dans l'hexagone.²

L'action du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) au titre de l'engagement de l'Etat dans la stratégie nationale de développement durable.

Le MJSVA s'engage résolument dans cette démarche. A son niveau, la direction des sports s'est définie un plan d'action 2007/2008 qui comprend, selon deux axes prioritaires, les actions suivantes :

1- L'Etat exemplaire

Donner aux établissements publics du ministère les moyens d'effectuer un diagnostic et un bilan énergétiques, indispensables pour programmer les créations ou les rénovations d'équipements à réaliser.

Engager l'administration centrale du MJSVA, ses services déconcentrés et ses établissements publics nationaux à prendre en charge systématiquement le développement durable, tant dans les actions qu'ils soutiennent, que dans leur fonctionnement interne.

2- La conduite de politiques en partenariat

Poursuivre les efforts, en coopération avec le CNOSF, pour mieux accompagner aux plans technique et financier les actions des fédérations, clubs, comités régionaux ou départementaux sportifs, relevant d'une démarche de développement durable. De la même façon, les équipements sportifs financés par l'Etat devront satisfaire aux exigences de la haute qualité environnementale et/ou de la haute performance énergétique.

Prolonger et renforcer l'action engagée dès 2003 auprès des fédérations sportives pour inscrire leurs conventions d'objectifs pluriannuelles dans une démarche de développement durable, conformément aux finalités et aux critères en vigueur. Des moyens permettront notamment, à quelques fédérations sportives volontaires d'évaluer, dès 2007, par la méthode dite du "bilan carbone", la quantité de gaz à effets de serre produite par leurs déplacements sportifs et/ou associatifs, avec l'objectif de la réduire à l'avenir. Plusieurs fédérations sportives de nature ont souhaité s'engager dès maintenant dans cette démarche importante.

Les déplacements vers les sites de pratique des sports de nature, en France et à l'étranger, contribuent à l'augmentation de ces émissions. **L'action conjuguée des collectivités et des pratiquants peut permettre d'atténuer ces effets néfastes**, par exemple en évitant les déplacements individuels vers les lieux de pratique grâce à l'utilisation des transports en communs et du co-voiturage, en développant les sites de proximité et leur accès.

Impact des sports de nature

Les sports de nature sont indissociables de l'environnement naturel dans lequel ils se pratiquent. Ils ont des répercussions sur l'environnement ; la qualité de cet environnement conditionne leur pratique.

Tous les sports de nature, liés au tourisme d'hiver ou d'été sont concernés par les conséquences du changement climatique sur le milieu de pratique. Qu'il s'agisse de la raréfaction de l'eau, de la diminution de l'enneigement à basse altitude, du recul du trait côtier ou encore du raccourcissement des saisons, décideurs et pratiquants doivent tenir compte de ces données pour effectuer leurs choix. L'environnemental et l'économique vont de pair, il faut, d'une part, inventer et promouvoir de nouveaux comportements pour que la pratique des sports de nature ne participe pas à l'accélération du processus de réchauffement climatique, et d'autre part, diversifier l'offre d'activités sportives de nature pour préserver l'économie de nombreux territoires.

Les domaines d'action sont nombreux pour aborder cet enjeu planétaire, c'est pourquoi nous avons choisi de vous présenter ici quelques initiatives et de vous fournir une sélection de ressources pour approfondir le sujet et passer à l'action.

Exemples de bonnes pratiques...

➤ **Perles des Alpes**, réseau de communes alpines s'engageant à offrir des prestations touristiques conjuguées à des services de mobilité performants. www.trafico.biz/alpsmobility

➤ **Allosurf**, covoiturage pour l'accès aux sites de pratique du surf. www.allosurf.net

➤ **Véloroute autour du Luberon**, cette véloroute permet de randonner sur plusieurs jours, et offre une grande qualité de parcours et de services associés (réseau de professionnels Vélo Loisir en Luberon). www.parcduluberon.com

➤ **Concours "Changer d'approche !"**, partenariat Mountain wilderness et Camp to camp. <http://france.mountainwilderness.org>

➤ **Vol sans bagnole**, mis en place par le Club des hommes volants du Dauphiné. <http://chvd.org>

➤ **Libellule**, de la Fédération française des sociétés d'aviron, est un bateau à moteur à propulsion électrique conçu pour l'encadrement et la sécurité de la pratique en aviron. Il doit permettre à l'aviron de pérenniser sa présence sur des bassins protégés et écologiquement sensibles.

Ressources pour approfondir le sujet ...

➤ **Bilan 2007 des changements climatiques : impacts, adaptation et vulnérabilité / GIEC, 2007**

Télécharger le résumé du 4e rapport d'évaluation du GIEC, à l'intention des décideurs

➤ **Impacts - Changement climatiques : quels impacts en France / Greenpeace, 2005. - Télécharger le rapport**

➤ **Programme Agenda 21 du sport Français en faveur du développement durable / CNOSF, 2003. - Télécharger**

➤ **Programmes de subventions de l'Union européenne et les "projets sport" / CNOSF, 2007**

Télécharger la brochure d'information

➤ **Inventaire des initiatives et outils de sensibilisation en mobilité douce / Barbu, et al. - Mountain Wilderness, 2006. - Télécharger**

➤ **Initiatives de stations de ski américaines et françaises / Novethic**
Lire l'article

➤ **Le tourisme d'hiver en mutation : skier aujourd'hui et pour toujours, amen ? - in CIPRAINFO, n°81, déc. 2006**

Consulter la revue

➤ **CIPRA - Commission Internationale pour la Protection des Alpes. www.cipra.org/fr**

➤ **MIES - Mission interministérielle de l'effet de serre. www.effet-de-serre.gouv.fr**

➤ **MN3V - Mission nationale véloroutes et voies vertes. <http://mn3v.tourisme.gouv.fr>**

¹ : Bilan 2007 des changements climatiques : impacts, adaptation et vulnérabilité / GIEC, 2007

² : Impact sur le tourisme / Céron ; Dubois. - in Impacts : Changements climatiques : quels impacts en France / Greenpeace, nov. 2005